

**SAS HUISSIERS REUNIS**  
**Office de Mornant** **PREMIERE EXPEDITION**  
**David DI FAZIO – Lionel DECOTTE - Alexis DEROO – Xavier DELARUE**  
*Huissiers de Justice Associés*

13 Rue Louis Guillaumond  
69440 MORNANT  
Tel : 04 78 44 02 14  
Fax : 04 78 44 14 75  
[www.huissier-lyon-mornant.fr](http://www.huissier-lyon-mornant.fr)



**PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION**

Dossier 299431

**L'AN DEUX MILLE VINGT,**  
**Et le SEIZE JUIN à 14 heures 15 sur place environ,**

**A LA REQUÊTE DE :**

**Monsieur le Comptable du Trésor public chargé du recouvrement**, Service des Impôts des particuliers de VILLEURBANNE, domicilié au Centre des finances publiques sis 25 rue du Nord à VILLEURBANNE (69100).

Représentée par **Maître Florence CHARVOLIN**, Avocat associé de la SELARL ADK, Avocat au barreau de Lyon y demeurant à 69003 LYON, immeuble le Britannia, 20 Boulevard Eugène Deruelle, au Cabinet de laquelle domicile est élu et où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie immobilière dont s'agit.

Et élisant domicile au cabinet dudit Avocat en tant que besoin, ainsi qu'en les bureaux des Mairies de tous lieux d'exécution.

**AGISSANT EN VERTU ET POUR L'EXECUTION DE :**

- Taxe d'habitation 2015 selon rôle du 2 septembre 2015
- Impôt sur le revenu 2015 selon rôle du 5 juillet 2016
- Taxe d'habitation 2016 selon rôle du 14 octobre 2016

- Taxe foncière 2017 selon rôle du 3 août 2017
- Taxe d'habitation 2017 selon rôle du 13 octobre 2017
- Taxe foncière 2018 selon rôle du 2 août 2018
- Taxe d'habitation 2018 selon rôle du 12 octobre 2018
- Impôt sur le revenu 2016 selon rôle du 11 janvier 2018

Garantis par :

- Hypothèque légale du Trésor Public du 25 mai 2018 publiée au SPF de LYON 3 le 31 mai 2018 sous le n° 2018 D n°15483 volume 2018 V n°05276, en cours de publication.
- D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié par acte de mon ministère en date du 10 décembre 2019.

**CONTRE :**

**Monsieur** \_\_\_\_\_ né le \_\_\_\_\_ de nationalité française, demeurant \_\_\_\_\_

Lequel est propriétaire d'un appartement et d'une cave dans le **bâtiment A « GROUPE IRIS » sis à VILLEURBANNE (69100) 282 rue Francis de Pressensé** et figurant au cadastre de ladite commune sous le numéro 25 de la section AT pour 00 ha 62 a et 15 ca :

**→ Sur la commune de VILLEURBANNE (69100), 280 à 286 rue Francis de Pressensé,**

Dans un ensemble immobilier dénommé « GROUPE IRIS » comprenant :

- deux immeubles tours entièrement à usage d'habitation A et B, élevés sur caves, rez-de-chaussée, et 8 étages,
- un bâtiment de 64 garages

cadastré :

<b>Section</b>	<b>N°</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Surface</b>
AT	25	282 rue Francis de Pressensé	00 ha 62 a 15 ca

**Et plus particulièrement dans le bâtiment A :**

**- Lot n°22 :**

Dans le Bâtiment A, au sous-sol, une cave portant le n°22.  
Avec les 2/6.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,  
Et les 1/1.000èmes des parties communes spéciales au Bâtiment A.

**- Lot n°58 :**

Dans le Bâtiment A, au 5<sup>ème</sup> étage, angle nord-ouest, un appartement de type F3 composé d'un hall d'entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle d'eau, WC et séchoir.

Avec les 70/6.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,  
Et les 31/1.000èmes des parties communes spéciales au Bâtiment A.

**→ Sur la commune de VILLEURBANNE (69100), 272 à 280 rue Francis de Pressensé,**

Dans un ensemble immobilier comprenant quatre constructions.

Cadastré :

<b>Section</b>	<b>N°</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Surface</b>
AT	23	272 rue Francis de Pressensé	01 ha 18 a 28 ca

**- Lot n°341:**

Un box à usage de garage n°89, côté est.

Avec les 22/1.000èmes de la propriété des parties communes générales,

Et les 22/22.000èmes de la propriété du sol.

**→ Etat descriptif de division et règlement de copropriété**

**- Pour les biens immobiliers cadastrés section AT n°25 :**

L'état descriptif de division et règlement de copropriété a été établi par Maître GUILLAUME, Notaire à VILLEURBANNE (69), suivant acte authentique du 23 novembre 1956 dont une copie a été publiée le 14 décembre 1956 au 3<sup>ème</sup> Bureau des Hypothèques de LYON sous les références Volume 2266 n°5848.

Selon procès-verbal de remaniement du cadastre du 13 mars 1997, publié le 11 juin 2001, au Service de la publicité foncière de LYON – 3<sup>ème</sup> Bureau, Volume 2001 P n°5829, la parcelle cadastrée section D n°927 devient AT n°25.

**- Pour le bien immobilier cadastré section AT n°23 :**

L'état descriptif de division et règlement de copropriété a été établi par Maître CHAINE, Notaire à VILLEURBANNE (69), suivant acte authentique du 10 mars 1958 dont une copie a été publiée le 24 mars 1958 au 3<sup>ème</sup> Bureau des Hypothèques de LYON sous les références Volume 2504 n°1890.

Selon procès-verbal de remaniement du cadastre du 13 mars 1997, publié le 11 juin 2001, au Service de la publicité foncière de LYON – 3<sup>ème</sup> Bureau, Volume 2001 P n°5829, la parcelle cadastrée section D n°949 devient AT n°23.

→ **Effet relatif**

Ces biens sont propriété de Monsieur \_\_\_\_\_ pour les avoir acquis en pleine propriété :

- pour les biens cadastrés section AT n°25, suivant acte de vente du 18 mai 2015 établi par Maître BOUIN, Notaire à LYON, publié le 15 juin 2015 sous les références 6904P03 2015P6076,
- pour le bien cadastré section AT n°23, suivant acte de vente du 18 mai 2015 établi par Maître BOUIN, Notaire à LYON, publié le 15 juin 2015 sous les références 6904P03 2015P6077.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

Nous, **SAS HUISSIERS REUNIS**, titulaire d'un office d'Huissiers de Justice à Mornant (69440), à 13, rue Louis Guillaumond, l'un d'eux soussigné,

**CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE CE JOUR A :**

**A VILLEURBANNE (69100) 284, rue Francis de Pressensé, 5<sup>ème</sup> étage**, à l'effet de dresser un procès-verbal de description des biens susvisés appartenant à Monsieur \_\_\_\_\_

Là étant, en présence de :

- Monsieur \_\_\_\_\_, oncle du débiteur
- Monsieur André MARCHAND, serrurier
- Monsieur Stéphane GALLIOT, témoin
- Monsieur Christophe JOMAIN, témoin
- Monsieur Jean-Luc LAMBERT, diagnostiqueur immobilier,

Je constate ce qui suit :

<b>CONSTATATIONS</b>
----------------------

L'accès à la copropriété est sécurisé par un portail électrique coulissant et par un portillon électrique.

Les étages sont desservis par escalier et ascenseur.

Nous nous rendons au 5<sup>ème</sup> étage.

Monsieur \_\_\_\_\_ ouvre l'appartement Nord/Ouest du palier.

Sur la porte d'entrée, je constate la présence d'une plaque nominative où il est indiqué « \_\_\_\_\_ ».

La porte palière plane en bois avec moulures qui ouvre et ferme sans difficulté, est reprise, notamment au niveau de la serrure blindée. Il y a une plaque en bois en partie centrale.

La sonnette est hors d'usage. Le judas est fonctionnel.

### **Hall - Salon**

Six spots fonctionnels, perçant le plafond, assurent l'éclairage artificiel du hall.

Le sol est habillé d'un parquet flottant usagé qui présente des tuilages aux extrémités. Il est affecté de percées et d'impacts.

Les plinthes en bois, les murs et le plafond sont peints en blanc. Quelques traces sont visibles en partie centrale des murs.

L'éclairage artificiel du salon est assuré par dix spots perçant le plafond et en fonction.

L'éclairage naturel est assuré à l'Ouest par deux portes fenêtres en double vitrage sur châssis PVC, fonctionnelles, sécurisées par volets mécaniques en accordéon de type persienne ouvrant sur un balcon. La porte fenêtre est équipée d'un pan dormant.

Le mur Nord du coin salon et du hall d'entrée est percé de deux portes : une à l'Ouest desservant le coin nuit et une à l'Est desservant la cuisine. Les deux portes ouvrent et ferment correctement.

Au Nord/Est, présence d'un placard mural enfermé par deux portes coulissantes sur rails.

Le tableau électrique se trouve au Nord de la porte d'entrée.

Le linteau de la porte d'accès au couloir est percé d'une grille d'aération.

Monsieur            me déclare qu'il s'agit du chauffage général par air pulsé.

A l'Est de la porte d'accès au couloir, se trouve un thermostat d'ambiance avec thermomètre.

Des prises d'antenne, électrique et de téléphone sont présentes au Nord/Ouest de la pièce,

Une autre prise perce la partie centrale du mur Nord de la pièce. Une autre est visible sur le mur Est, avant l'accès cuisine, au droit de l'interrupteur.

Une autre prise électrique perce la partie Nord du mur Est du retour Sud du salon.

Au niveau de l'interrupteur du hall d'entrée, je relève un enfoncement du mur.

### **Balcon Ouest**

Le sol du balcon et des seuils des portes fenêtres est carrelé. Le balcon est sécurisé par un garde-corps en panneaux grillagés soudés.

Absence d'éclairage extérieur.

### **Coin nuit**

L'accès se fait par une porte plane vitrée, avec vitrage opaque, équipée d'une poignée fonctionnelle ouvrant sur un couloir dont le sol est recouvert d'un parquet flottant à l'état.

La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois. Les murs sont peints en blanc. Les surfaces sont à l'état.

Le plafond du couloir est rabaissé par rapport à celui du salon.

Les cadres des portes et les portes sont peints de couleur grise et à l'état.

L'éclairage artificiel du couloir est assuré par deux hublots peints en blanc, fonctionnels et fixés aux murs Est et Ouest entre les deux pièces Sud et Nord des deux côtés.

Le plafond est peint en blanc. Des corniches en bois habillent les cueillies supérieures des murs.

Un interrupteur d'éclairage est fixé à l'Ouest du mur Nord de cette pièce formant un va et vient avec l'interrupteur Sud.

### **Pièce Sud/Ouest**

L'accès se fait par une porte plane en bois qui ouvre et ferme correctement. Le linteau de la porte est percé d'une grille de chauffage à air pulsé.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant à l'état. Des plinthes en bois peintes de couleur blanche habillent la cueillie inférieure des murs. Ceux-ci sont peints en blanc

Le plafond est peint en blanc.

Les surfaces sont à l'état.

Un interrupteur est fixé au Nord de l'accès.

L'éclairage artificiel est assuré par spots perçant le plafond.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, en double vitrage, sur châssis PVC, sécurisée par volet persienne métallique en accordéon. Une prise électrique perce l'allège de la fenêtre.

Une autre prise est fixée en partie basse Ouest du mur Nord.

### **Chambre Nord/Ouest**

L'accès se fait par une porte plane en châssis bois qui ouvre et ferme correctement. La poignée intérieure est absente. Des fissures sont visibles au Nord du cadre. Le linteau de la porte est percé d'une grille de chauffage à air pulsé.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant à l'état d'usage. Les extrémités commencent à tuiler. Des plinthes habillent la cueillie inférieure des murs.

Les murs et le plafond sont peints en blanc. Le mur Sud de la pièce est impacté et percé d'un trou circulaire à hauteur de poignée.

Au Nord/Est de la pièce, un placard mural est enfermé par portes coulissantes sur rail fonctionnelles.

L'éclairage artificiel de la pièce, assuré par spots, est commandé par un interrupteur au Nord de la porte d'accès.

La pièce est chauffée par air pulsé dont la grille perce le linteau de la porte d'accès à cette pièce.

Une prise électrique est fixée sur la partie basse Ouest du mur Sud et en partie basse Ouest du mur Nord de cette pièce.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double battant, double vitrage sur châssis PVC, sécurisée par volets persiennes en accordéon fonctionnels.

### **WC**

L'accès se fait par une porte plane en châssis bois équipée d'une condamnation qui est hors d'usage. La poignée est fonctionnelle. La face intérieure de la porte présente des marques.

Le sol et la partie basse des murs sont carrelés ou faïencés en gris. Les murs sont également faïencés d'une frise centrale.

La partie haute des murs et le plafond sont peints en blanc.

Les surfaces sont à l'état.

L'éclairage artificiel est assuré par un spot fonctionnel perçant le plafond.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à simple battant en double vitrage opaque sur châssis PVC, basculante et fonctionnelle.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale à bouton poussoir deux débits en fonction. Le couvercle de la chasse d'eau est cassé.

Une niche est en place à l'arrière du WC.

Une grille d'aération perce le mur Sud de cette pièce.

### **Salle de douches**

Il s'agit d'une pièce aveugle.

L'accès se fait par une porte plane en châssis bois qui ouvre et ferme correctement. Elle ne tient pas en position fermée, la gâche est défoncée. Le cadre est tordu.

Le sol carrelé est à l'état. Les murs faïencés sur l'intégralité de la hauteur sont à l'état.

Le receveur de douches en porcelaine est alimenté par un robinet mitigeur eau chaude/eau froide fonctionnel.

Une grille d'aération perce le mur Nord.

Un plan de travail en polyester est doublé avec une niche pour le lave-linge. Il est surmonté d'une vasque en verre alimentée par robinet mitigeur eau chaude/eau froide fonctionnelle. Je relève une fuite.

L'éclairage artificiel est assuré par trois spots fonctionnels perçant le plafond.

Une porte enferme le chauffage à air pulsé.

Une prise électrique perce le mur Sud à l'Est de la porte de placard. Une autre prise électrique est fixée en partie basse pour alimenter le lave-linge.

Au Nord/Est de la pièce de vie, une ouverture avec porte vitrée dont la vitre est cassée ouvre sur la cuisine. La porte se ferme avec difficulté.

### **Cuisine**

Le sol et les plinthes carrelées sont à l'état. Les murs et le plafond, peints en blanc, sont à l'état.

L'éclairage artificiel est assuré par six spots parallèles et fonctionnels, perçant le plafond.

A l'Est, la pièce est équipée de meubles comprenant quatre portes et deux tiroirs en partie basse et deux meubles suspendus dont un une porte et un deux portes.

La crédence, faïencée, est percée de deux prises électriques. Le plan de travail en bois commence à tuiler.

La plaque de cuisson électrique est équipée de trois brûleurs. Une hotte aspirante est en place. Une tablette est présente au Nord/Ouest où je relève la présence de deux prises électriques et une autre en partie basse.

La bouche d'aération perçant le Sud du mur Est est sale.

L'éclairage naturel est assuré par une porte fenêtre avec allège pleine percée d'une chatière en double vitrage sur châssis PVC et d'un pan dormant à l'Est, donnant sur un balcon.

### **Balcon Nord**

Le sol est habillé de mosaïques. Il y a un vide ordures et des rangements.

Le garde-corps est plein.

Monsieur \_\_\_\_\_ me déclare que l'appartement est actuellement inoccupé et ne fait pas l'objet d'un bail.

L'immeuble était occupé jusqu'à présent par le père du débiteur qui est décédé.

Le syndic est la régie GALICHET LEMAITRE sis à LYON (69007) 55, cours Gambetta.

Le syndicat des copropriétaires est Les Iris à VILLEURBANNE (69100).

Il s'agit d'un appartement situé au 5<sup>ème</sup> étage, palier Nord/Ouest, de type T3 avec balcon à l'Ouest et loggia au Nord.

L'eau est collective.

### **Cave 22**

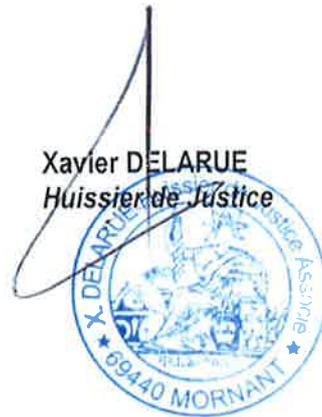
La porte en bois est équipée d'une serrure à clé ronde et d'un verrou. La cave est aérée par un soupirail.

Il m'a été impossible de déterminer le garage 89.

***(voir clichés photographiques)***

Ayant terminé par-là mes constatations à 16 heures 15 et répondu à la mission qui m'avait été confiée, j'ai de tout ce que dessus rédigé le présent Procès-verbal de Constat pour être remis au requérant et pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé CINQ clichés photographiques pris par mes soins.

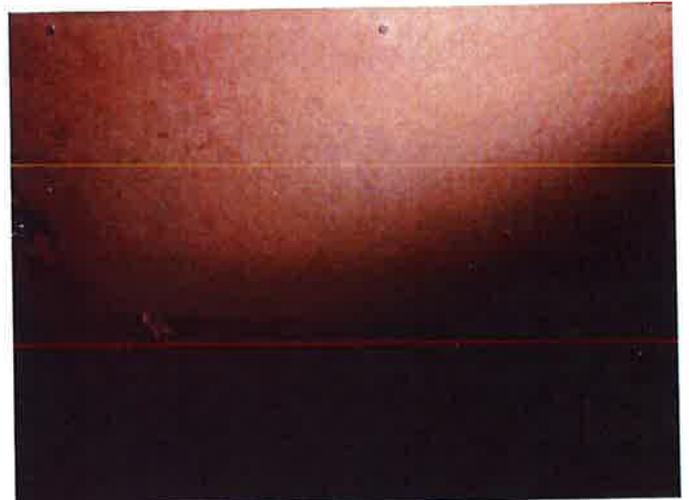
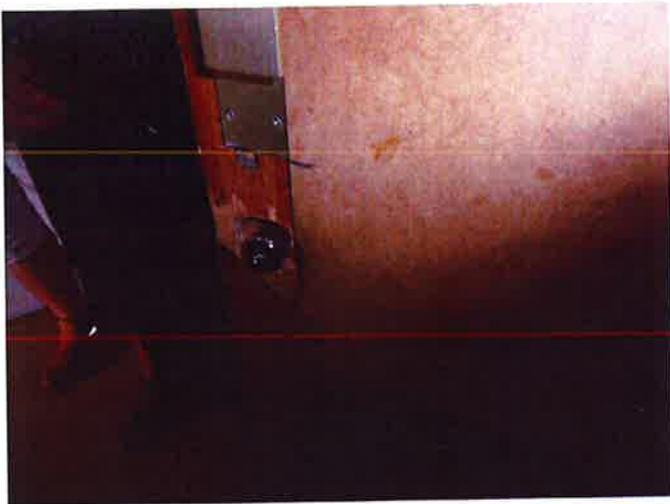
Clos et signé pour le présent Procès-verbal de Constat.



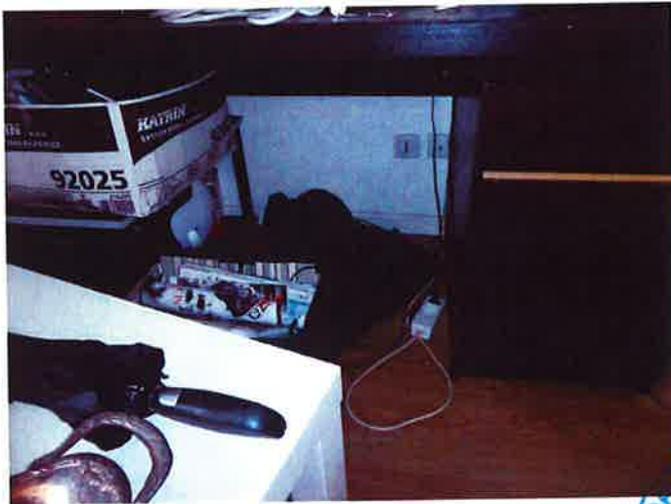
**CLICHES**

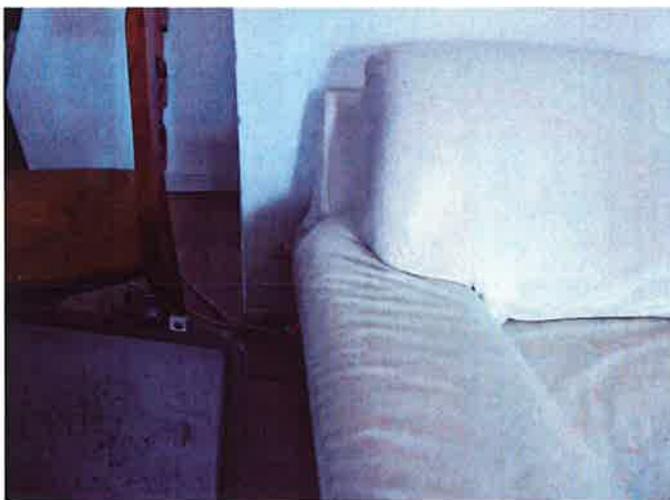
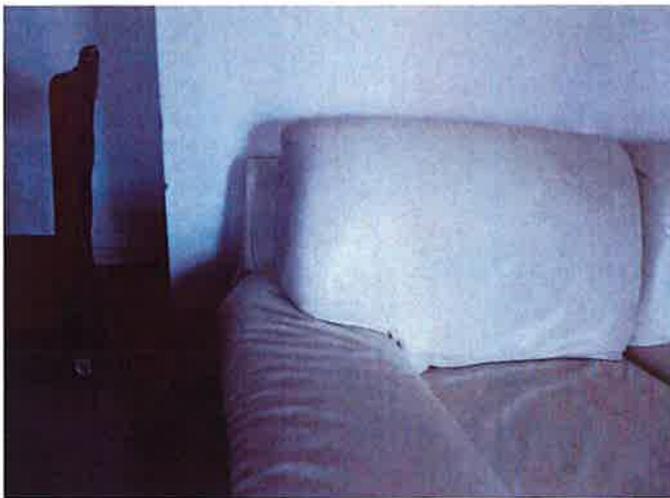
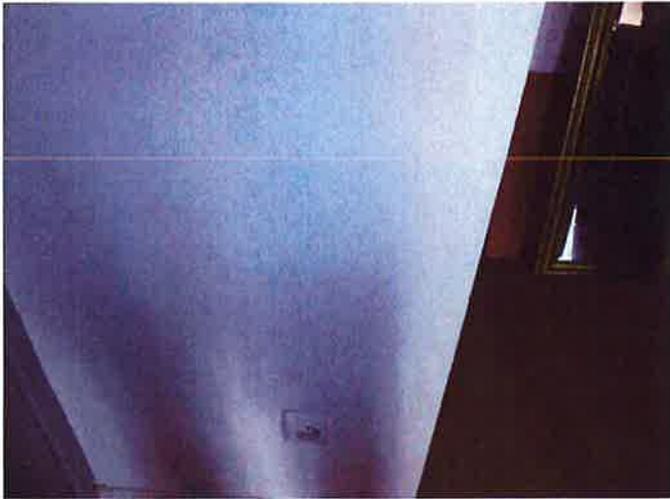
**PHOTOGRAPHIQUES**

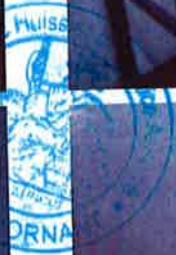
---



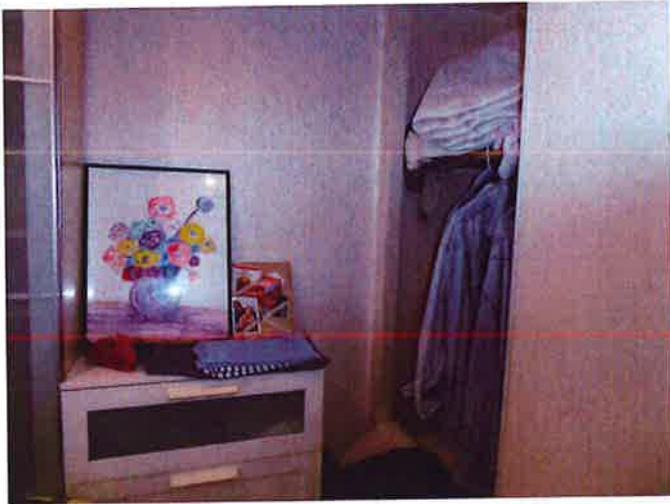




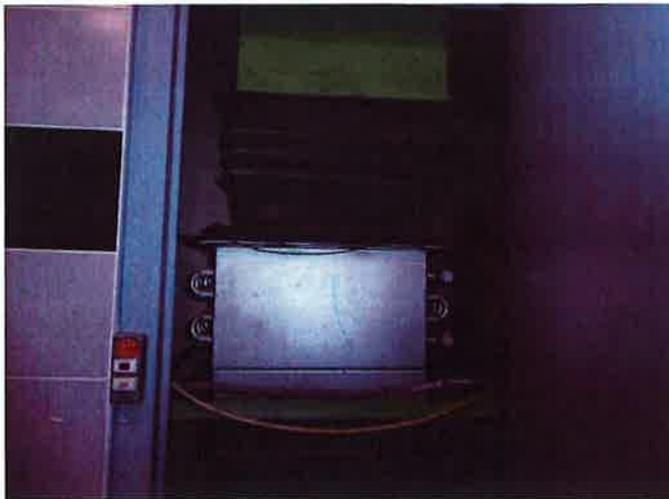
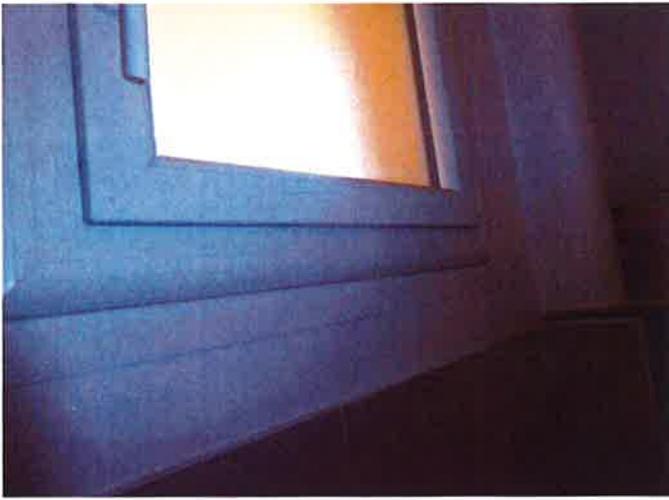






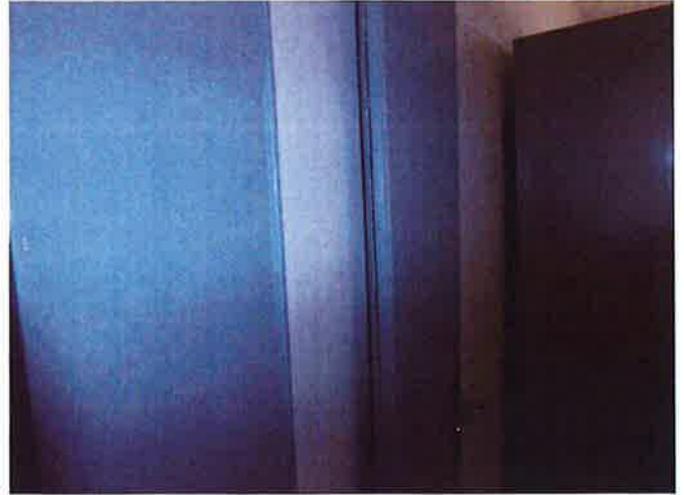


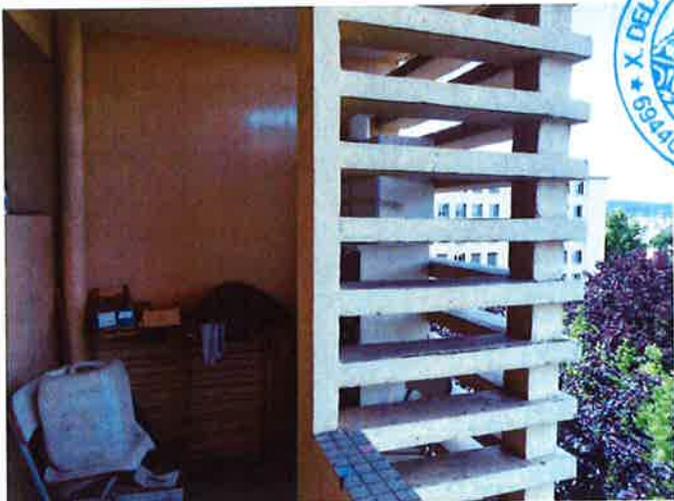
Hulst  
Agents Associa  
SCHAFFNER



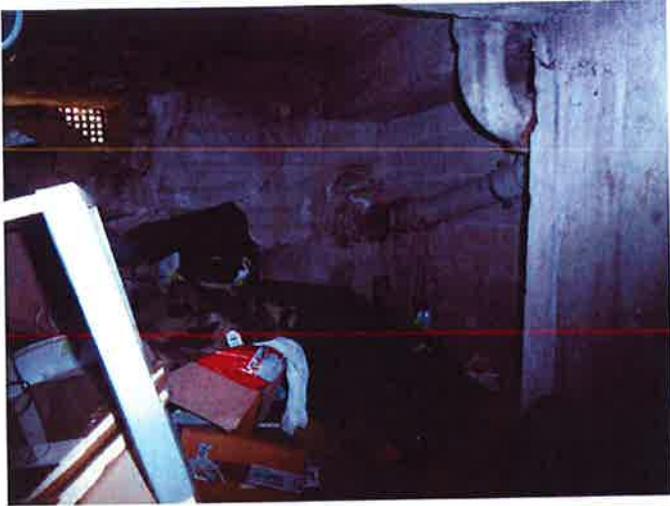


Missier  
X DEL  
91410 MORNA  
PRINCE











# ANNEXES

---

SERRURIER

MARCIANO  
André



TEMOIN

Journé  
afrique



TEMOIN

GALLICOT  
Yvonne  
Gallo



SAS HUISSIERS REUNIS  
D. DIFAZIO - L. DECOTTE  
A. DEROO - X. DELARUE  
Huissiers de Justice  
13 Rue Louis Guillaumond  
69440 MORNANT  
Tél : 04.78.44.02.14  
Fax : 04.78.44.14.75  
momant@huissiers-reunis.fr  
www.huissiers-reunis-mornant.f

## PROCES VERBAL DE CONSTAT

En date du SEIZE JUIN  
DEUX MILLE VINGT

Références :

299431/PHC/299431

A LA DEMANDE DE Monsieur le Comptable du Trésor public chargé du  
particuliers de VILLEURBANNE 25 rue du Nord  
69100 VILLEURBANNE

*La copie du présent acte comporte 20 feuilles.*

Xavier DELARUE



COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	
.....	367,96
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
.....	
TRANSPORT	
.....	7,87
H.T.	375,63
TVA 20,00%	75,13
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	14,89
FRAIS POSTAUX	
.....	
DEBOURS	13,20
T.T.C.	478,85

Acte soumis à la taxe